

Financement des Entreprises publiques locales

Avril 2015

Sommaire

Synthèse 3

Partie 1

Le financement des Epl 4

Repères 5

Partie 2

Le recours au marché bancaire en 2014 et perspectives 2015 6

Souscription d'emprunts bancaires court, moyen et long terme 7

Les Epl et leurs banques référentes 10

Les nouvelles pratiques bancaires 11

Perspectives 2015 12

Partie 3

Le recours aux financements institutionnels 14

Prêts long terme de la Caisse des dépôts et Consignations 15

Bpifrance 16

Fonds structurels européens 18

Autres programmes européens 19

Banque européenne d'investissement 20

Méthodologie 21

Synthèse

En 2013/2014, plus de 1 000 Epl ont eu à financer un ou plusieurs projets

Dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques, 86 % des Epl ont eu recours au marché bancaire ou à d'autres moyens de financement pour réaliser leurs projets sur les deux dernières années.

Si l'emprunt bancaire demeure un mode de financement traditionnel (56 %), 725 Epl ont mobilisé d'autres moyens comme l'auto-financement (57 %).

Les Epl font également appel aux compensations pour mission de service public et subventions (23 %), ainsi qu'aux avances en compte courant (10 %).

Les solutions de type « épargne populaire » et fonds de dotation restent marginales.

Plus de 6 milliards d'euros d'emprunts accordés en 2014

Au cours de l'année 2014, 40 % des Epl ont contracté un emprunt bancaire pour un volume de 6,2 milliards d'euros, dont un tiers pour des prêts court terme.

Sur cette période, plus de 1 500 emprunts ont été octroyés. Entre 2013 et 2014, les souscriptions ont même augmenté de 3 %. Cette hausse, en pleine année de renouvellement des mandats électoraux, s'explique notamment par la baisse des taux d'intérêt exerçant un effet de levier sur la demande de crédits bancaires.

L'analyse révèle des particularismes sectoriels. De par la nature de leurs projets, l'aménagement (71 %), l'immobilier (71 %), l'environnement (52 %) et la mobilité (51 %) sont les secteurs ayant le plus recours aux prêts bancaires.

Concernant les relations avec les institutions financières, plus d'un dirigeant sur deux (55 %) déclare être en contact régulier avec plusieurs banques afin de favoriser les négociations. En pratique, 92 % ont au moins une banque référente, et 69 % plus de deux.

En 2015, la souscription des Epl devrait être équivalente à celle de 2014, avec un emprunt prévisionnel de 6,1 milliards d'euros. Malgré ces indicateurs positifs, une Epl sur quatre déclare ne pas avoir de visibilité sur l'année en cours et fait preuve de prudence quant à ses investissements futurs.

Exigence de garanties et baisse de l'offre bancaire, principales difficultés des dirigeants

Dans l'obtention de leurs prêts, quelle que soit la durée, un tiers des dirigeants a éprouvé des difficultés dues à un nombre d'offres bancaires en baisse et à une couverture partielle des besoins.

Selon 40 % des dirigeants, le contexte actuel et les évolutions de la réglementation bancaire ont modifié leurs relations avec les institutions financières. Des demandes plus contraignantes de contreparties bancaires et de garanties des collectivités sont pointées.

Entre carence d'informations et complexité, un recours timide aux financements institutionnels

Qu'il s'agisse des dispositifs proposés par Bpifrance ou la Banque européenne d'investissement, la méconnaissance des produits, combinée parfois à leur complexité, n'offre pas les conditions favorables à un développement de la demande.

Sur les 39 % d'Epl ayant connaissance de l'enveloppe de 20 milliards d'euros de prêts long terme proposée par la Caisse des dépôts, 74 % des dirigeants jugent l'information peu claire. Au total, seulement 10 % des Epl ont donc une information suffisante sur ce dispositif.

Au cours des cinq dernières années, 19 % des Epl ont eu accès à des fonds structurels européens dont 84 % au dispositif FEDER. Ces fonds constituent ainsi l'une des principales sources de financement institutionnel des Epl.

Seules 2 % des Epl ont bénéficié d'un dispositif Bpifrance. La proportion est la même pour la Banque européenne d'investissement.

Partie 1

Le financement des Epl

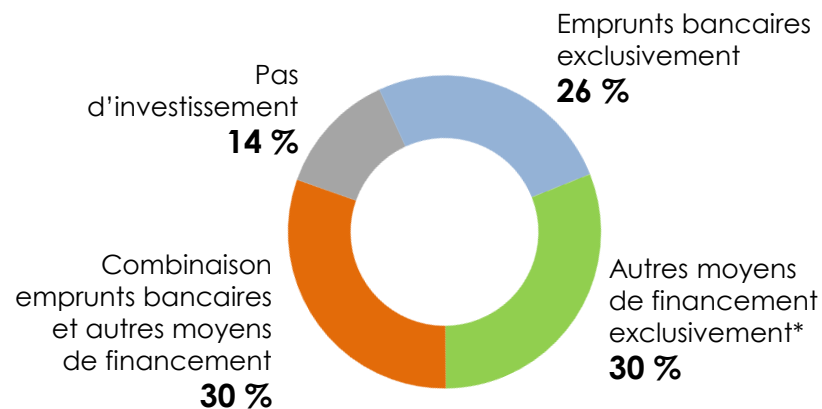


En 2013/2014, **86 %** des Epl ont financé un ou plusieurs projets

56 % des Epl (**700 Epl**) ont eu recours à l'emprunt bancaire (court, moyen, long terme) pour répondre à leur besoin de financement et 26 % de façon exclusive.

30 % des Epl ont financé leurs projets sans recourir au marché bancaire.

Seulement **14 %** des Epl n'ont pas engagé d'investissements en 2013 et 2014.



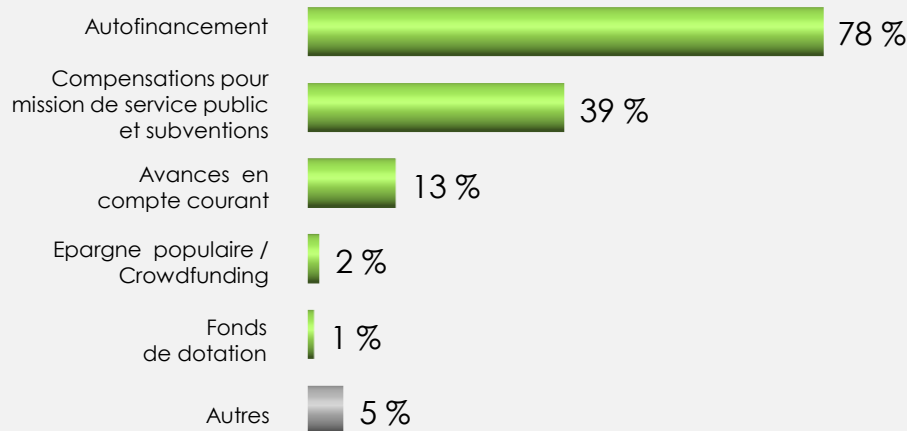
FOCUS - Les modes de financement hors emprunts bancaires traditionnels

725 Epl, soit 60 % des Epl, ont eu recours à d'autres modes de financement que les emprunts traditionnels. Parmi elles, **78 %** privilégient l'autofinancement, particulièrement les Epl exerçant des activités dans l'environnement et les services à la personne.

Le tourisme comme l'aménagement et l'immobilier usent moins de ce procédé et bénéficient davantage de compensations pour mission de service public et de subventions des collectivités.

Les Spl sont 34 % à percevoir des compensations et subventions provenant de collectivités. Ce taux est de 22 % pour les Sem.

Le secteur de l'environnement (39 Epl) et dans une moindre mesure, celui de l'aménagement (32), font davantage appel à des avances en compte courant.



* Tous les modes de financement hors emprunts bancaires traditionnels.

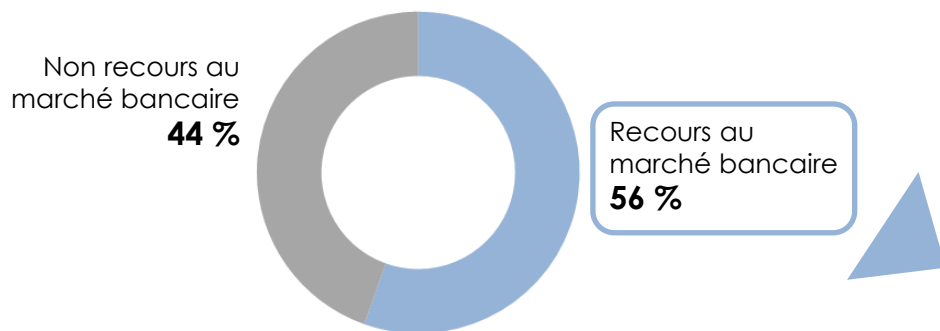
Partie 2

Le recours au marché bancaire en 2014 et perspectives 2015



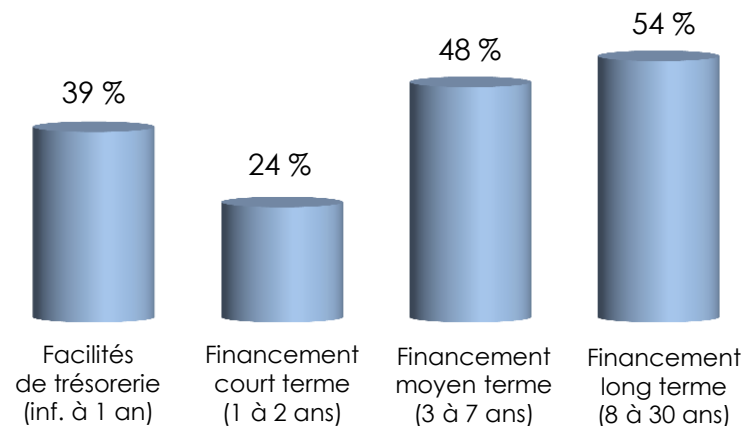
Souscription d'emprunts bancaires court, moyen et long terme

En 2013/2014, 56 % des Epl ont eu recours à l'emprunt



Pour quelle durée ?

361 Epl ont contracté des emprunts pour une période minimum de 8 ans



En 2013/2014, près de 56 % des Epl ont contracté un emprunt auprès d'une banque.

Malgré un contexte d'incertitudes politiques et économiques, le recours à l'emprunt bancaire a augmenté entre 2013 et 2014 (+ 3 %). La baisse des taux d'intérêt a très certainement incité les Epl à souscrire un emprunt bancaire.

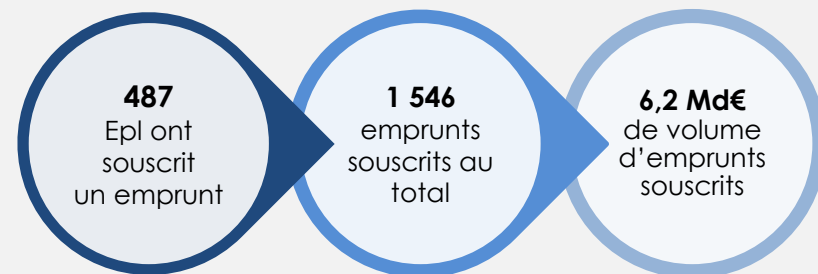
Sur l'année 2014, la Fédération recense plus de **1 500 prêts accordés pour un volume de 6,2 milliards d'euros, dont la moitié pour des activités immobilières.**

Les secteurs ayant eu le plus recours à l'emprunt bancaire ces deux dernières années sont l'aménagement (71 % des Epl) et l'immobilier (71 %).

Avec une moyenne de 26 millions d'euros par société, les Epl franciliennes ont souscrit pour des montants plus élevés que sur les autres territoires métropolitains ou ultramarins. Dans 80 % des cas, ces emprunts sont contractés afin d'acquérir ou développer de nouvelles activités.

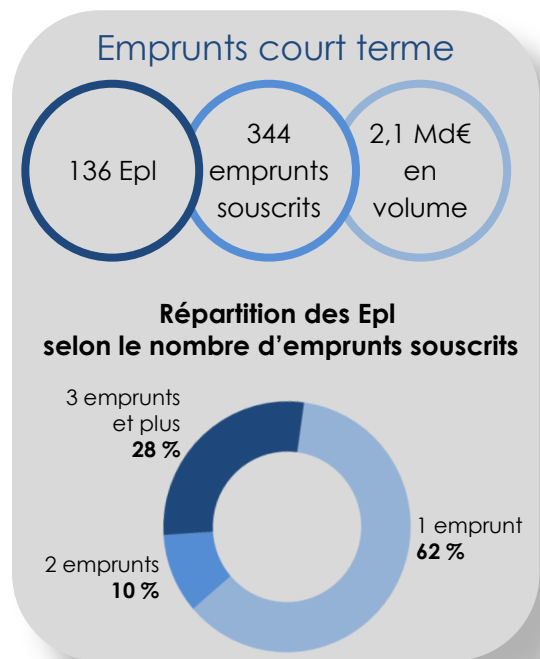
67 % des Epl ultramarines ont fait appel à l'emprunt pour un montant moyen de 9 millions d'euros. Ces prêts ont été motivés principalement pour procéder à la rénovation de l'équipement (55 %) ou à une recapitalisation de la société (17 %).

Focus - Les emprunts bancaires en 2014

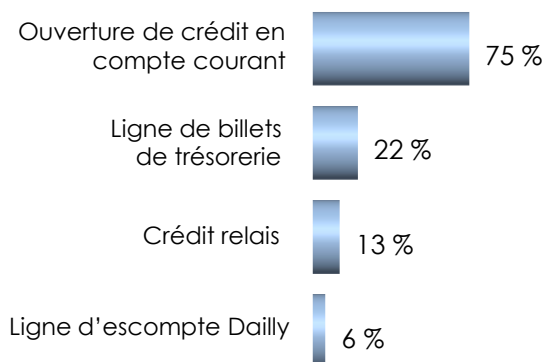


Focus - Les emprunts court terme 2014

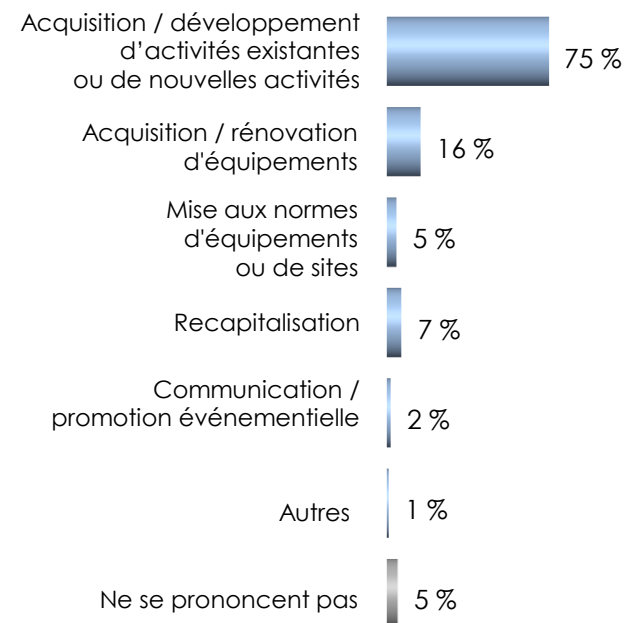
11 % des Epl ont souscrit un emprunt court terme



Les trois quarts des Epl ont mobilisé un crédit en compte courant...



... principalement pour renouveler leur offre



En 2014, 136 Epl ont contracté un emprunt court terme pour un montant total estimé à plus de 2 milliards d'euros. Sur les 344 emprunts souscrits, soit 3 en moyenne par Epl, 75 % se concrétisent par des ouvertures de crédit en compte courant et 22 % constituent des lignes de trésorerie.

Les emprunts court terme sont en moyenne plus nombreux en Île-de-France (3 par Epl), qu'en Rhône-Alpes, Provenances-Alpe-Côte d'Azur (2) ou sur les territoires ultramarins (1).

Aussi, en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les dirigeants considèrent avoir eu quelques difficultés pour obtenir leurs prêts : couverture partielle des besoins, pas de réponse du banquier habituel et moindre souplesse dans les offres.

Plus des deux tiers des dirigeants estiment pour autant ne pas avoir rencontré de difficultés majeures.

Quel degré de difficultés rencontrées pour obtenir un prêt court terme ?

Une grande majorité des dirigeants n'ont pas rencontré de véritables difficultés pour obtenir leur prêt



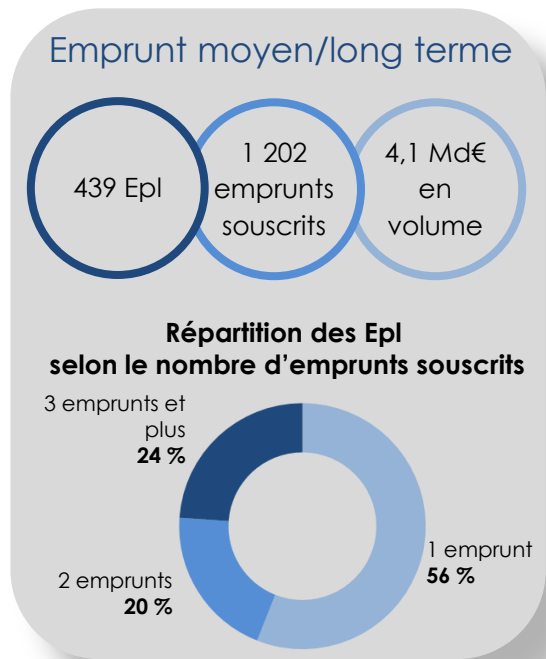
Note entre...

■ 0 et 4 ■ 5 et 6 ■ 7 et 10*

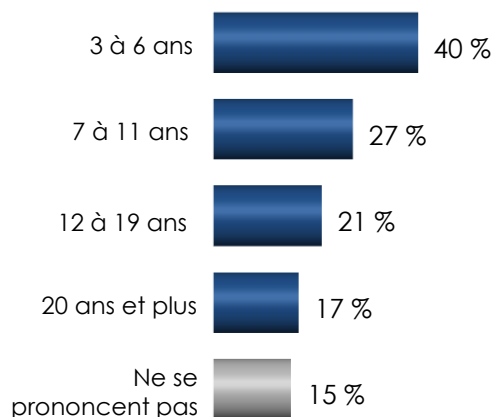
*0 signifie aucune difficulté et 10 énormément de difficultés.

Focus - Les emprunts moyen/long terme 2014

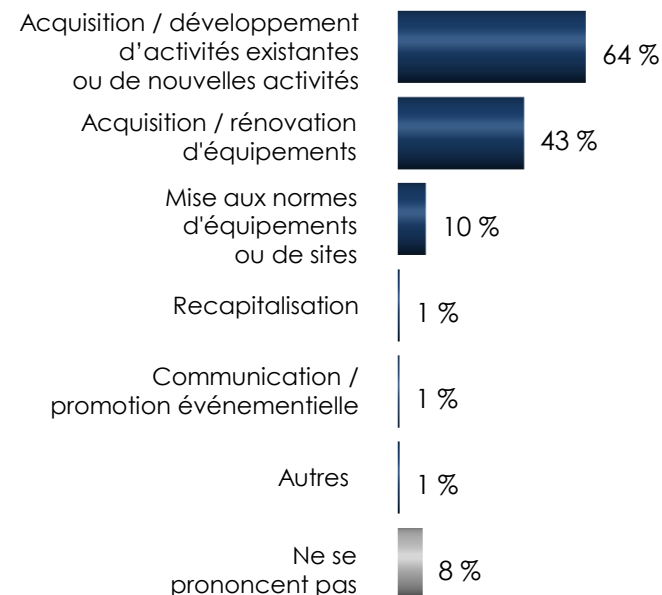
36 % des Epl ont souscrit un emprunt moyen/long terme



Dans 40 % des cas, la durée de l'emprunt se situe entre 3 et 6 ans...



...pour entreprendre des acquisitions, développer l'activité ou investir/rénover des équipements



En 2014, 439 Epl se sont vues octroyées un prêt pour une période de plus de 3 ans. Avec 1 202 emprunts souscrits l'année dernière, soit 3 par société en moyenne, le montant est évalué à plus de 4 milliards d'euros.

Sur les territoires ultramarins, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Rhône-Alpes, les Epl contractent en moyenne 4 emprunts long terme par an : davantage que sur le reste du territoire métropolitain. C'est également dans les Outre-mer que l'on enregistre un nombre significativement plus élevé (34 %) d'emprunts d'une durée supérieure ou égale à 20 ans.

Un aménageur sur 2 a contracté un emprunt moyen terme (de 3 à 6 ans). Ils sont également les plus nombreux à avoir éprouvé des difficultés pour obtenir leur prêt (la moitié a noté entre 5 et 10 les difficultés rencontrées) : l'exigence de garanties et la baisse du nombre d'offres sont pointées.

La majorité des Epl d'habitat et immobilier (56 %) ont eu recours à un prêt d'une durée de 20 ans et plus en 2013/2014.

49 % des Spl connaissent des difficultés pour obtenir un prêt moyen/long terme contre 39 % des Sem.

Quel degré de difficultés rencontrées pour obtenir un prêt moyen/long terme ?

40 % des dirigeants ont rencontré des difficultés pour obtenir leur prêt



Note entre...

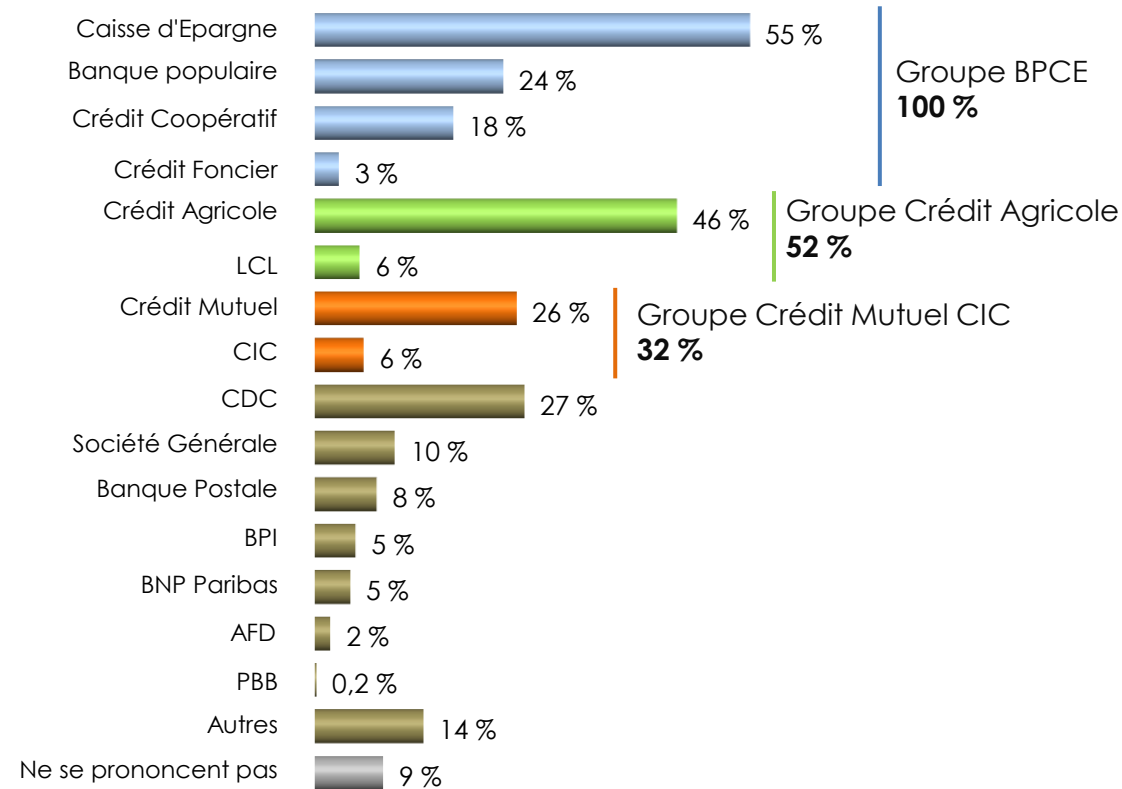
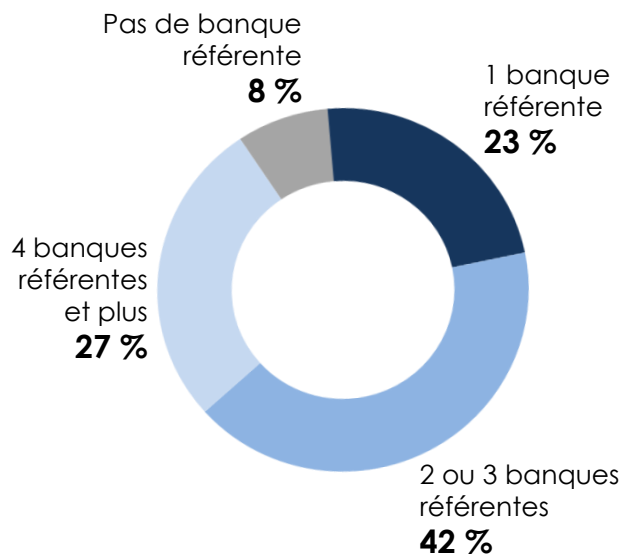
■ 0 et 4 ■ 5 et 6 ■ 7 et 10*

*0 signifie aucune difficulté et 10 énormément de difficultés.

Les Epl et leurs banques référentes

69 % des Epl ont plus de 2 banques référentes

92 % des Epl ont au moins une banque référente

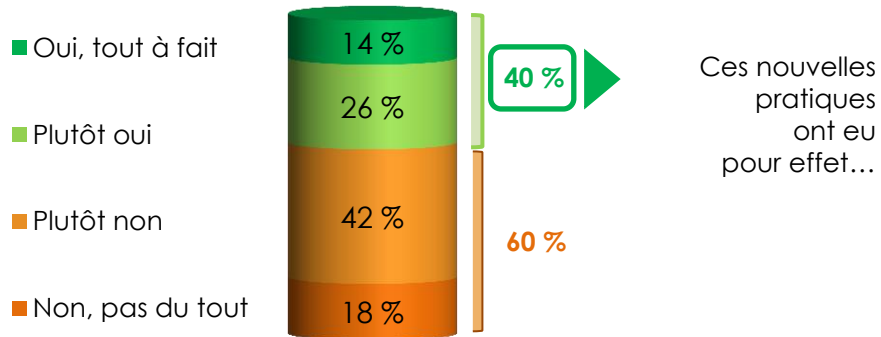


Un tiers des Epl franciliennes ont 4 banques référentes quand la moyenne nationale est à 3. La mobilisation de banquiers référents se constate surtout dans les secteurs de l'aménagement, de l'immobilier et de la mobilité. Dans le tourisme, les services à la personne et les activités de développement économique, le recours à l'emprunt bancaire étant moins fréquent que dans d'autres secteurs, le nombre de banques référentes est moindre : 1 en moyenne.

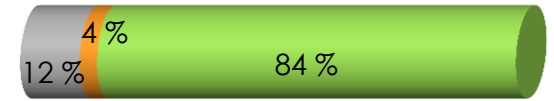
Pour la majorité des Epl (55 %), cette multiplicité de partenaires constitue un choix pour pouvoir négocier des conditions favorables. L'incapacité du ou des banquiers historiques à couvrir la totalité du volume d'emprunt est une raison invoquée par seulement 17 % des dirigeants. Dans l'aménagement et l'environnement, ce pourcentage est de 27 %.

Les nouvelles pratiques bancaires - Pour 40 % des dirigeants, les évolutions de la réglementation bancaire ont modifié les relations avec leurs banquiers

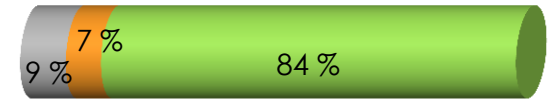
Le contexte actuel et les modifications sur la réglementation bancaire ont-ils modifié les relations avec les banquiers ?



... d'inciter les banquiers à demander des garanties de prêts plus importantes ou plus contraignantes

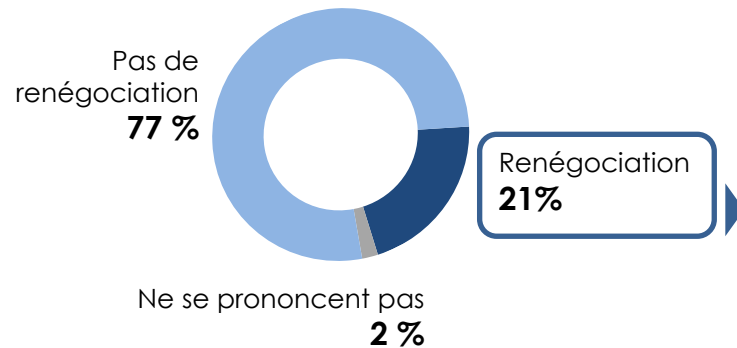


...de renforcer les exigences des banquiers sur les contreparties bancaires

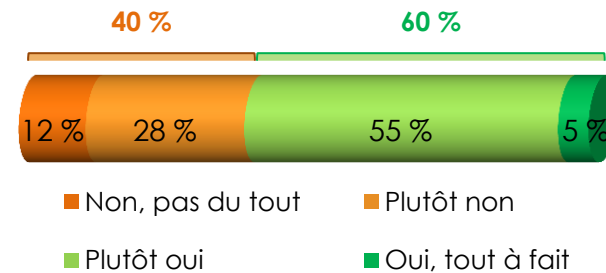


■ Ne se prononcent pas ■ Non ■ Oui

21 % des Epl ont renégocié leurs emprunts en cours



60 % des dirigeants ont le sentiment que les banques ont fait preuve de réactivité dans le cadre de la renégociation de leur crédit



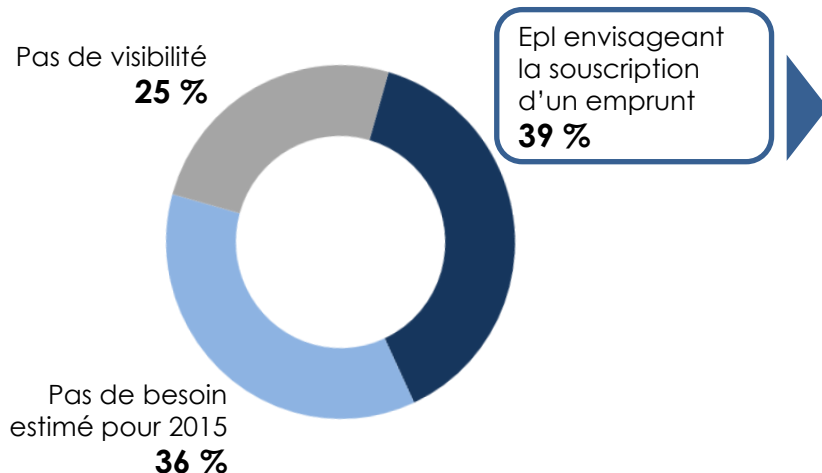
Les Epl d'aménagement et de mobilité estiment, respectivement pour 62 % et 60 % des entreprises, que le contexte actuel a modifié les relations avec les institutions financières quand le secteur tourisme (80 %) et l'environnement (66 %) affirment le contraire.

En revanche, les Epl sont unanimes quant aux effets des nouvelles règles bancaires : plus des trois quarts considèrent que les banquiers demandent des garanties de prêts plus importantes ou plus contraignantes et que les exigences sur les contreparties bancaires sont renforcées.

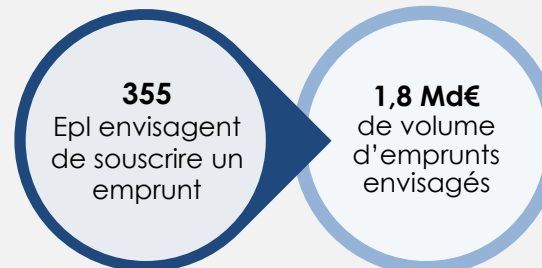
Perspectives 2015 - Emprunts bancaires

39 % des Epl envisagent un emprunt quelle que soit la durée

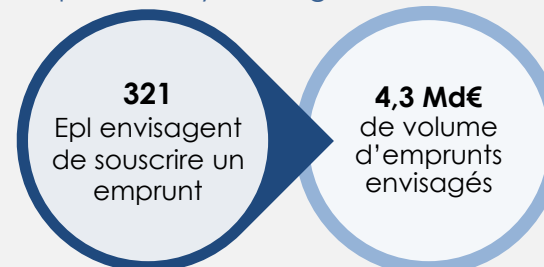
En 2015, le volume d'emprunt envisagé est de 6,1 Md€



FOCUS - Emprunts court terme



FOCUS - Emprunts moyen/long terme



Avec un volume d'emprunt bancaire estimé à 6,1 milliards d'euros pour 2015, la souscription des Epl sera vraisemblablement équivalente à celle de 2014.

Toutes durées d'emprunts confondues, les Epl d'Île-de-France anticipent un volume de prêt plus important pour 2015 : 749 millions d'euros pour le court terme et 2,2 milliards d'euros pour le moyen/long terme.

Les Epl d'aménagement projettent pour 59 % d'entre elles de recourir à l'emprunt avec une moyenne s'établissant à 11,8 millions d'euros par Epl.

Les Epl d'immobilier, moins nombreuses à exprimer un besoin de financement en 2015 (34 %), sont pourtant les plus demandeuses en volume : 32,3 millions d'euros en moyenne par société.

Dans les secteurs du tourisme, culture et loisirs (8 %) comme du développement économique (9 %), les besoins de prêts bancaires sont moindres.

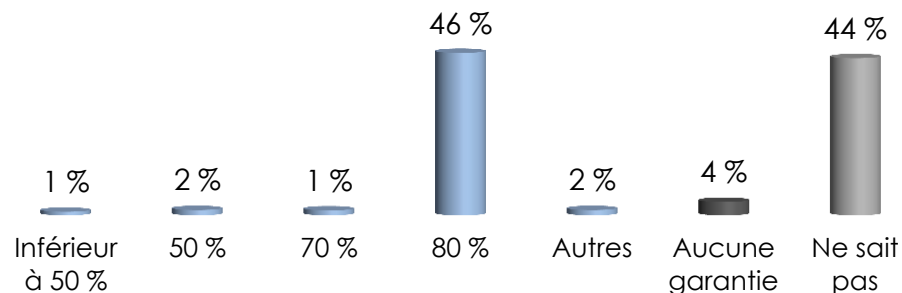
Perspectives 2015 - Garantie de la collectivité

Un manque de visibilité des dirigeants

Niveau d'emprunt garanti par la collectivité estimé pour les Epl d'aménagement

44 % des dirigeants d'Epl d'aménagement sont dans l'incertitude concernant les garanties qui seront accordées par les collectivités en 2015.

Pour autant et malgré des conditions budgétaires défavorables, le niveau de garanti envisagé pour l'autre moitié (46 %) est le plafond légal de 80 %.

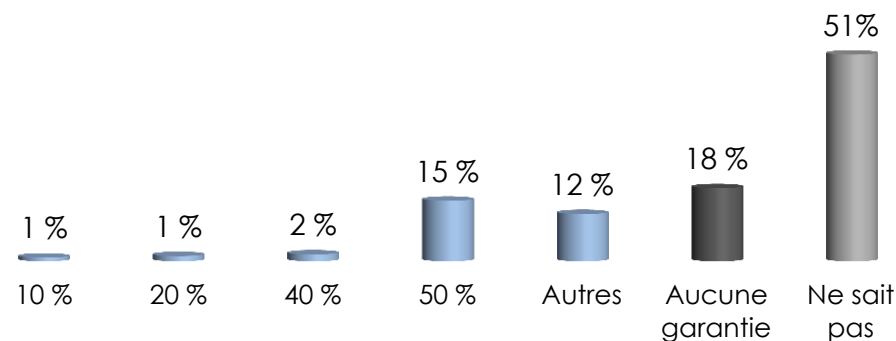


Niveau d'emprunt garanti par la collectivité estimé hors Epl d'aménagement

Pour les autres secteurs, 51 % des Epl n'ont pas de visibilité sur les garanties qui seront accordées par les collectivités en 2015.

Seulement 15 % estiment que la garantie atteindra 50 %, notamment dans les activités d'habitat et immobilier.

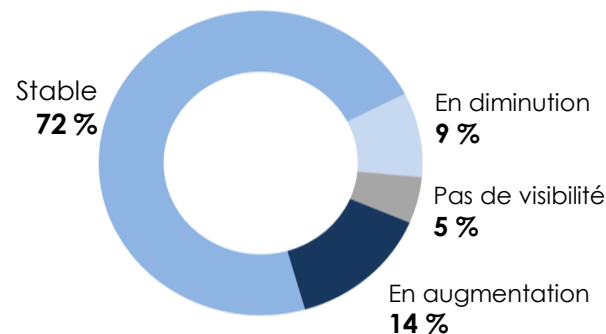
18 % des Epl assurent en revanche qu'il n'y aura aucune garantie des collectivités, principalement dans les secteurs de l'environnement et du tourisme.



72 % estiment que le niveau de garantie est stable dans le temps

Parmi les dirigeants ayant une visibilité pour l'année 2015, les garanties accordées seront stables pour la grande majorité (72 %). Moins de 10 % estiment que le niveau de garantie semble diminuer.

Ces tendances attestent d'une relative confiance des dirigeants vis-à-vis des collectivités. Malgré la baisse du concours financier de l'Etat et des travaux en cours sur la refonte territoriale, les collectivités continuent de soutenir l'activité des Epl.



Partie 3

Le recours aux financements institutionnels



Enveloppe de 20 milliards d'euros de prêts proposée par la Caisse des dépôts

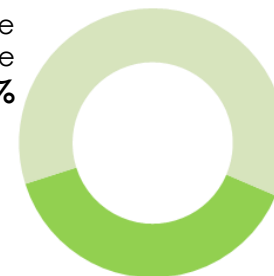
10 % des Epl ont connaissance dans le détail de l'enveloppe des 20 milliards d'euros

L'enveloppe de 20 milliards d'euros de prêts long terme sur fonds d'épargne distribuée par la Caisse des dépôts et consignations pâtit encore d'une faible connaissance de la part des Epl.

En Île-de-France, les dirigeants sont 50 % à déclarer connaître l'enveloppe alors qu'ils ne sont que 25 % en Outre-mer.

L'aménagement et l'immobilier sont les secteurs où la connaissance est la plus élevée, avec respectivement 62 et 43 % de réponses positives.

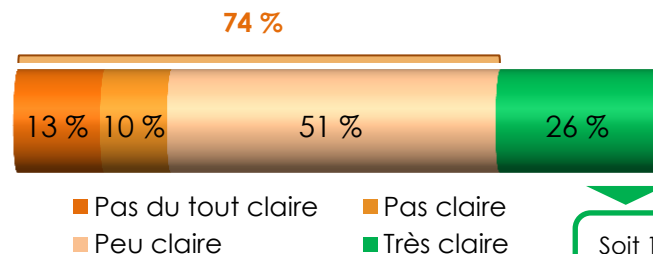
Non connaissance
de l'enveloppe
61 %



Connaissance
de l'enveloppe
39 %

Une information sur l'enveloppe jugée encore insuffisante pour 74 % des dirigeants

Parmi les dirigeants affirmant connaître le dispositif de la Caisse des dépôts, seulement 26 % admettent que l'information communiquée est très claire, soit 10 % de l'ensemble des Epl.



■ Pas du tout claire
■ Pas claire
■ Peu claire
■ Très claire

Soit 10 % des Epl
du mouvement

Bpifrance - Recours aux prêts et garanties

19 % des Epl ont connaissance des dispositifs proposés par Bpifrance

A peine plus de 230 Epl connaissent les dispositifs Bpifrance

Les dirigeants d'Île-de-France semblent être les moins bien informés : 11 % seulement contre 26 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

L'analyse met en évidence une connaissance plus poussée des dispositifs par les Epl évoluant dans les secteurs du développement économique (30 %) et de l'environnement (40 %).

La mobilité (22 %) et l'aménagement (20 %) sont dans la moyenne quand les pourcentages pour l'immobilier (11 %) et le tourisme (10 %) attestent d'une très faible connaissance des prêts et garanties proposés par Bpifrance pour les Epl de ces secteurs.

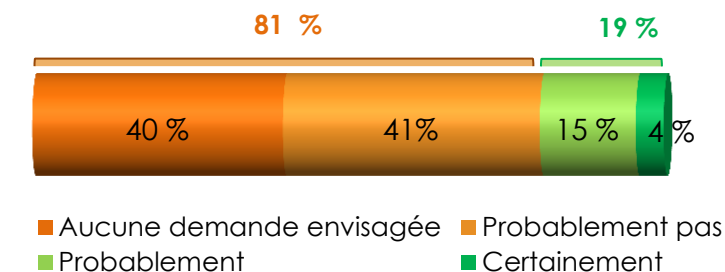
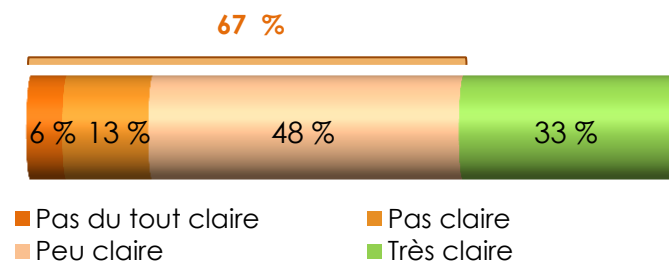
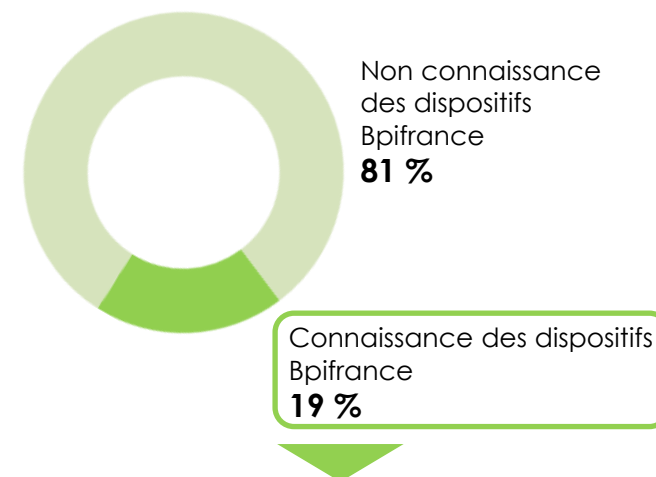
L'information communiquée par Bpifrance jugée peu ou pas claire pour plus des deux tiers des dirigeants

Sur les 230 dirigeants ayant connaissance des dispositifs, seul un tiers considère l'information communiquée comme très claire.

19 % des dirigeants informés envisagent de faire une demande en 2015

Une quarantaine d'Epl, dont la moitié est constituée d'aménageurs, envisage d'introduire une demande cette année. Pour une majorité d'entre elles, ce recours serait motivé à la fois par l'obtention de prêts et de garanties.

Les prêts souhaités concernent notamment l'acquisition/réhabilitation d'immobilier ou de foncier (71 %) et la production d'énergies renouvelables (11 %).



Bpifrance - Recours aux prêts et garanties

2 % des Epl ont eu accès aux dispositifs proposés par Bpifrance

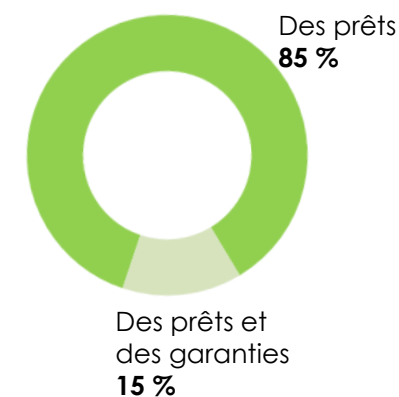
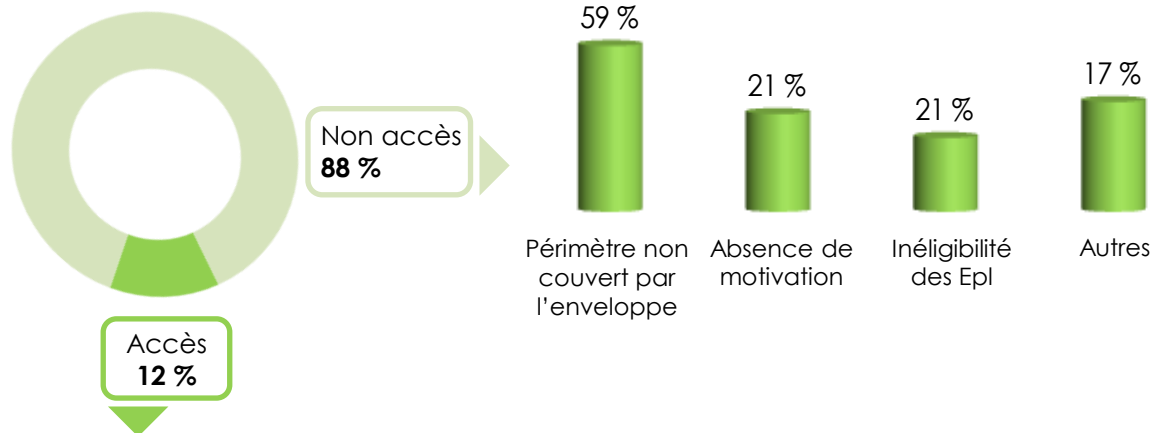
Parmi les 230 Epl ayant connaissance des dispositifs, 12 % y ont eu accès

La moitié des 12 % concernés sont issus du secteur de l'environnement. Quelques Epl d'aménagement, de logement et de développement économique ont également bénéficié de produits de la Banque publique d'investissement.

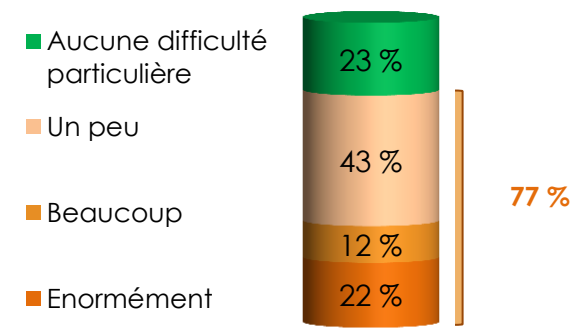
En dehors des aménageurs qui ont accédé à la fois à des prêts et des garanties, les dispositifs dont ont profité les Epl étaient des prêts.

Les dirigeants de ces Epl affirment avoir éprouvé des difficultés dans le montage de leur dossier : les dirigeants des sociétés immobilières comme celles de développement économique ont rencontré le plus de difficultés, au contraire des aménageurs et des Epl d'environnement.

59 % des Epl ayant présenté un dossier se sont vues refuser l'accès aux dispositifs en raison d'un périmètre non couvert par l'enveloppe et dans 21 % des cas, au motif d'une inéligibilité des Epl.



Trois quarts des Epl ayant bénéficié du dispositif ont éprouvé des difficultés dans le montage de leur dossier



Fonds structurels européens

230 Epl ont bénéficié de fonds structurels

N'ont pas bénéficié de fonds structurels
81 %



Ont bénéficié de fonds structurels
19 %

19 % des Epl ont eu accès à des fonds structurels au cours des cinq dernières années

Les 230 Epl bénéficiaires proviennent principalement des secteurs de l'aménagement (29 %), du tourisme (24 %), de l'immobilier (20 %) et du développement économique (17 %). Seule une dizaine d'Epl d'environnement et la même proportion dans la mobilité ont bénéficié de fonds européens.

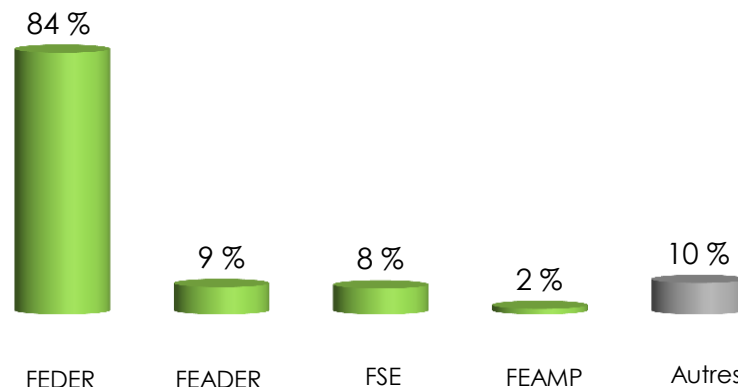
Des Epl de tout secteur d'activité ont eu accès au Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et, les Epl d'environnement mises à part, au Fonds social européen (FSE).

Des sociétés d'aménagement ou de développement économique ont également bénéficié du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

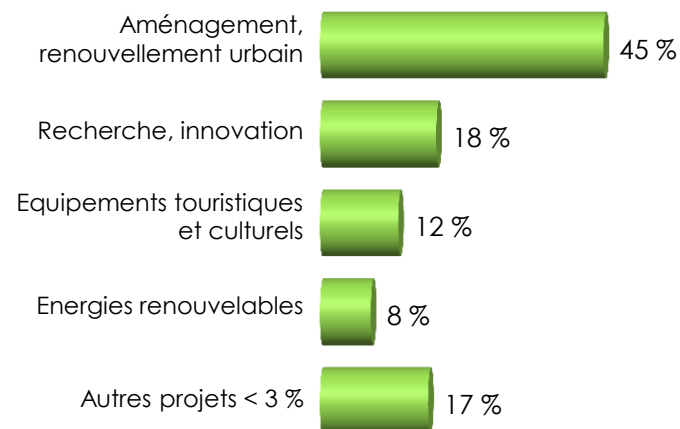
Quelques Epl du secteur tourisme, culture et loisirs ont eu recours à la fois au FEDER, FEADER, FSE et FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).

Les fonds européens servent en priorité à financer des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain (45 %), la recherche et l'innovation (18 %, essentiellement par les Epl de développement économique), les équipements touristiques et culturels (12 %) et les énergies renouvelables (8 %).

Des Epl bénéficiant principalement du programme FEDER



45 % des fonds concernent des projets d'aménagement et de renouvellement urbain



Autres programmes européens

2 % des Epl ont bénéficié d'autres programmes européens

Une vingtaine de subventions Horizon 2020 et Life ont été accordées

Quelques Epl de tourisme et de développement économique ont bénéficié du programme pour la recherche et l'innovation, Horizon 2020 (ex programme-cadre de recherche et développement).

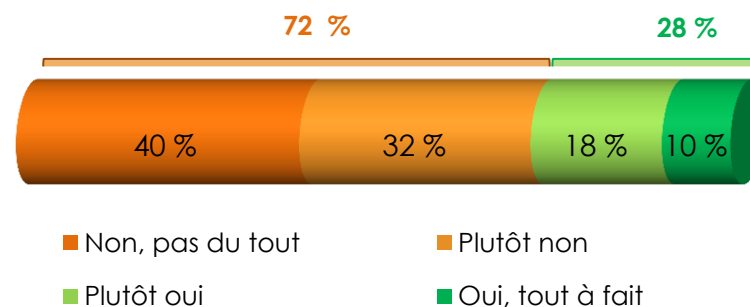
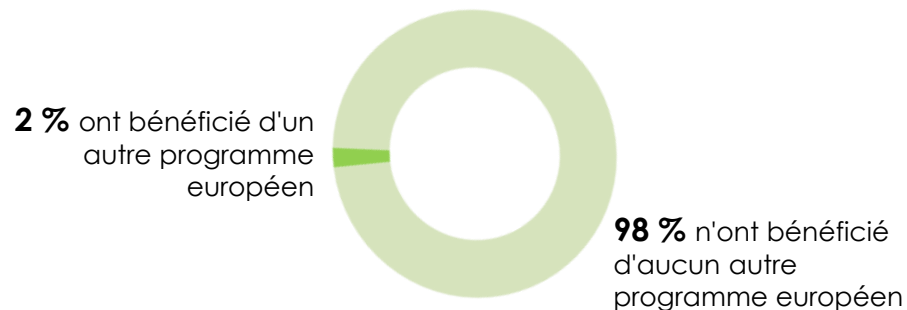
Les Epl de tourisme ont également fait appel à des fonds tels que Life, un programme en faveur de l'environnement et le programme Europe créative (culture).

Des sociétés du secteur de l'aménagement et de l'environnement ont disposé d'autres programmes spécifiques à leur cœur de métier.

Une minorité de dirigeants d'Epl ont connaissance des nouveaux programmes de fonds européens (2014/2020) proposés par le conseil régional

Les dirigeants de société de développement économique sont plus de la moitié à en avoir connaissance (52 %), suivis par les Epl de tourisme (30 %).

Les Epl de mobilité, quant à elles, semblent être les moins informées (16 %).



Banque européenne d'investissement

2 % des Epl ont déjà eu accès à la BEI

Les Epl ayant bénéficié de fonds alloués par la BEI sont principalement franciliennes.

Les bénéficiaires sont essentiellement les Epl exerçant des activités dans le logement et, de façon résiduelle, issus de secteurs tels que l'aménagement, l'environnement, la mobilité et le développement économique.

Le recours à la BEI porte sur des projets comme la réhabilitation de logement, l'efficacité énergétique, la mise en place de réseaux numériques ou encore le transport urbain.



L'enquête a été conduite entre le 15 janvier et le 6 février 2015 auprès d'un échantillon représentatif des Epl.

Cette collecte d'informations abordait quatre volets :

- les pratiques actuelles des Epl pour financer leurs investissements ;
- les perspectives de financement pour l'année 2015 ;
- la perception des dirigeants sur les nouvelles pratiques bancaires ;
- leurs recours aux prêts institutionnels (CDC, Bpifrance, BEI, Fonds structurels européens).

L'enquête a fait l'objet d'un recueil multimodal via le mode CAWI (Computer-Assisted Web Interviewing) et le mode CATI (Computer-Assisted Telephony Interviewing).

Partant du principe que le gain de fiabilité n'est pas proportionnel à l'augmentation de la population interrogée, nous avons opté pour une base de taille robuste afin de :

- mettre en place des lectures « lisibles » par sous-segments de population en vue d'offrir des éclaircissements indispensables à l'analyse ;
- réaliser des focus sur des sous-cibles particulières.

La taille de l'échantillon dépend :

- de la précision des résultats que l'on souhaite obtenir ;
- du nombre de sous-populations sur lesquelles on souhaite obtenir des résultats « lisibles ».

Il convient de noter que quel que soit le nombre d'interviews, les résultats sont représentatifs de la cible étudiée, avec un intervalle de confiance plus ou moins important. Pour un échantillon d'environ 300 répondants, la marge d'erreur est de +/- 5 %. Par exemple, un pourcentage observé de 80 % sur la base de cette population donnera un résultat compris entre 76,1 % et 83,9 % au niveau de la population. Cette marge d'erreur étant jugée acceptable, la Fédération a décidé d'interroger 300 Epl. Au réel, 308 interviews ont été réalisées dans le cadre de cette enquête.

Afin de garantir la fiabilité statistique des résultats, le questionnaire a été administré auprès d'un échantillon représentatif de la population-mère et ce à l'aide de la méthode des quotas croisés.

Quatre critères discriminants ont été retenus :

- le critère « territoire », segmenté en 4 classes : Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur/Rhône-Alpes, Outre-Mer et autres territoires métropolitains ;
- le critère « secteur d'activité principale », segmenté en 7 classes : Aménagement, Tourisme, culture et loisirs, Habitat et immobilier, Environnement et réseaux, Développement économique, Mobilité, Services à la personnes ;
- le critère « taille de l'Epl », segmenté en 2 classes : moins de 49 salariés et plus de 50 salariés ;
- le critère « régime juridique », segmenté en 2 classes : Sem et Spl.

La représentativité de l'échantillon a été assurée post-enquête par un redressement sur la base des caractéristiques de la population-mère. Un deuxième redressement a été opéré sur la variable « statut » pour assurer la représentativité des Sem (82 %) et des Spl (18 %).

Les méthodes statistiques de redressement étant respectées, les résultats obtenus ont fait l'objet d'une extrapolation sur la base de la population-mère.

Remerciements

La Fédération des Epl tient à remercier l'ensemble des Présidents et Dirigeants d'Epl qui ont permis de mener à bien cette enquête.

Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam – 75008 Paris
Tél : 01 53 32 22 00 - Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

lesepl.fr

